

Vache Mère Suisse: Prise de position concernant l'initiative des vaches à cornes

(La version orale fait foi)

Dans l'élevage de vaches allaitantes en Suisse, la majorité des vaches sont détenues sans cornes. Chez les jeunes animaux destinés à l'abattage, les éleveurs renoncent généralement à l'écornage. Cependant, il y a aussi des éleveurs de vaches allaitantes qui travaillent consciemment avec des animaux à cornes. Le meilleur exemple en est la race extensive Highland Cattle, qui est généralement détenue avec corne.

Chez Vache mère Suisse, tous les éleveurs sont les bienvenus, aussi bien ceux qui travaillent avec des animaux à cornes que ceux qui travaillent avec des animaux sans cornes. Le choix des animaux appartient à l'éleveur, il doit pouvoir le faire librement et les animaux doivent correspondre à ses possibilités ainsi qu'à ses besoins en ce qui concerne la manipulation et le risque de blessure.

Vache mère Suisse reconnaît que l'élevage d'animaux à cornes est généralement plus exigeant et que des aspects supplémentaires doivent être pris en compte, notamment en ce qui concerne les exigences des écuries. C'est pourquoi, pour la construction d'une écurie pour des vaches à cornes, plus de place doit être prévue afin de minimiser les risques de blessures entre les animaux. L'idée d'octroyer un soutien financier plus élevé pour les stabulations pour vaches à cornes que pour les vaches sans cornes, est compréhensible. Malheureusement, le texte de l'initiative laisse ouvert la question de savoir si uniquement la détention en stabulation libre permettra un soutien financier, ou si également la détention en écurie attachée permettra d'en bénéficier – ou même une détention correspondant au minimum des règles concernant la protection animale. Du point de vue de Vache mère suisse, l'initiative des vaches à cornes n'est pas la bonne voie à suivre.

Vache mère Suisse rejette l'initiative sur les vaches à cornes pour les raisons suivantes:

- Le texte d'initiative n'a pas sa place dans la Constitution fédérale. L'indemnisation des vaches à cornes doit avoir lieu au niveau des Ordonnances fédérales. Ceci correspond à l'usage qui est fait jusqu'à présent concernant les paiements directs dans l'agriculture. Il n'est donc pas approprié de créer une exception au niveau de la Constitution dans ce cas.
- Vache mère Suisse s'engage pour la détention au pâturage et en stabulation libre. Vache mère Suisse est convaincu qu'une détention dans laquelle les animaux peuvent bouger librement, peuvent maintenir des contacts sociaux librement et subvenir à leur besoins quotidiens, offre le meilleur bien-être dans l'élevage suisse.
- L'absence de cornes naturelle est une alternative à l'écornage, qui appartient à l'avenir de l'élevage bovin. On sait depuis l'Antiquité qu'il existe des animaux avec cornes et des animaux naturellement sans cornes. Ceci est connu pour les bovins, ainsi que pour les ovins et les caprins. Chez les bovins, l'utilisation de taureaux naturellement sans cornes a augmenté de façon massive ces dernières années. En élevage de vaches allaitantes, un quart des vaches sont aujourd'hui naturellement sans cornes et la tendance est à la hausse. On peut supposer que l'écornage ne sera plus nécessaire dans l'élevage de vaches allaitantes dans un futur proche. Que ce soit parce que les animaux naissent sans cornes ou parce que l'éleveur a opté consciemment pour des animaux avec cornes.

Renseignements: Mathias Gerber ; Président de Vache mère Suisse
079/358.38.19 ; mathias.gerber@sunrise.ch